



Le canal de la plaine

La prise d'eau s'effectue dans le gave de Pau entre Montaut et Coarraze.

Le canal d'amenée longe le Gave et la voie ferrée, puis pénètre dans un tunnel de 200 m sous le château de Dufau (Coarraze) pour rejoindre le «répartiteur» de Coarraze où s'opère une bifurcation donnant naissance à deux branches bien distinctes:

Le «Lagoin réalimenté»: au niveau du répartiteur, une partie des eaux est dirigée vers le nord-est où elles servent à soutenir le débit du Lagoin - qui donne son nom à l'ouvrage.

Le «canal de la plaine» (ou canal principal): l'autre partie des eaux alimente un canal accolé sur une dizaine de kilomètres à la voie de chemin de fer Pau-Lourdes. À Meillon, le canal s'écarte de la voie ferrée pour rejoindre le Gave de Pau.

Dans la partie traversant le territoire de Boeil-Bezing le canal de la plaine est aussi appelé le canal latéral.

Le Lagoin réalimenté et le canal de la plaine ne constituent que l'armature du réseau d'irrigation sur lequel s'embranchent des rigoles secondaires..

L'expression «canal du Lagoin» renvoie donc à la fois au canal d'amenée, aux deux branches du Lagoin réalimenté et du canal de la plaine et aux réseaux d'irrigations qu'il alimente.

Le canal du Lagoin est géré par la «Société d'Irrigation de la Plaine du Lagoin» (SIPL) regroupant les irriguants et les treize communes qu'il permet d'arroser: sur la rive droite du Gave Coarraze, Mirepeix, Baudreix, Boeil-Bezing, Bordes, Assat, Meillon, Aressy et Bénéjacq, Bordères, Lagos, Beuste et Angaïs, le long du Lagoin.